



Montant de remboursement exigible par huissier

Par **sylv63000**, le **07/06/2011 à 14:16**

Bonjour,
Je rencontre actuellement de gros soucis financiers. Ces soucis m'entraîne à avoir un découvert allant de 500 à 800 euros /mois pour un salaire de 1800e net.
En plus d'un loyer de 700e, je rembourse un crédit sur trois ans avec des mensualités de 150e chaque.
J'ai également un second crédit dont je n'arrivais plus à honorer les remboursements. Mon dossier est partie chez un huissier. Je n'ai pas eu la possibilité de me déplacer immédiatement à l'étude afin de m'expliquer. Cependant, j'ai fait parvenir à l'étude les documents demandés (bulletin de salaire, quittance de loyer...) par courrier. J'ai également envoyé plusieurs mails afin de demander un arrangement. Surtout que je cumule plusieurs dettes à savoir impôts, edf, téléphone...
Aujourd'hui, je me suis présenté à l'étude. L'huissier m'a clairement dit qu'il n'acceptait pas de m'accorder un remboursement par échéances de 50e en attendant d'avoir rembourser mes factures puis de 150e par mois.
Il exige le remboursement total de la dette qui s'élève à 2334.96. Pour ce faire, il m'a dit de voir avec un proche afin de me faire prêter l'argent. Une fois la dette remboursée, je pourrais de nouveau souscrire un crédit afin de rembourser ce proche. Il m'a également proposé un remboursement par mensualité de 300e / mois. En me disant que la société de crédit pourrais lui demander d'exiger une somme plus importante...
Il me laisse jusqu'à la fin de cette semaine pour régler cette situation. A l'issue, il aura obtenu le titre exécutoire et me saisira à hauteur de 700e sur mon salaire jusqu'au remboursement total...
Je suis totalement perdu...
Quelqu'un aurait il de bons conseils afin de sortir de cette situation? En vous remerciant tous par avance.

Par **mimi493**, le **07/06/2011 à 14:38**

